

**ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
2023-2028 (PLPDMA)**



**BILAN DE LA CONCERTATION
PUBLIQUE RÉGLEMENTAIRE**

(Concertation du 11 octobre au 2 novembre 2023)

SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION	3
2. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	3
3. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	3
4. MODALITES DE LA CONCERTATION	4
5. LA PARTICIPATION	4
6. LES CONTRIBUTIONS	4
6.1. CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE PAPIER	4
6.2. CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION	5
6.3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS	5
7. CONCLUSION	7
LES ANNEXES	7
DOSSIER DE CONCERTATION	7

1. INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire du 10 mai 2022 a acté l'élaboration du nouveau PLPDMA de Vienne Condrieu Agglomération et la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Le contenu du PLPDMA et la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Une étape de concertation publique sur le projet final du programme est obligatoire avec une durée minimale de 21 jours.

2. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Les habitants de Vienne Condrieu Agglomération ont produit plus de 55 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2021 (soit 613 kg par habitant par an) et 50 000 tonnes en 2022 (soit 553 kg/hab./an). La tendance de réduction des productions des déchets est engagée mais doit être poursuivie et accélérée. Une grande partie des déchets est encore incinérée ou enfouie (55%). Ces déchets représentent un impact environnemental et des coûts importants pour la collectivité alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités et cela par des gestes souvent simples de la part des habitants et des professionnels. Le PLPDMA constitue ainsi la feuille de route pour mener des actions de réduction des déchets et d'économie circulaire pour la période 2023-2028.

Le nouveau PLPDMA de Vienne Condrieu Agglomération couvre la période 2023-2028 (révisable tous les 6 ans), il comprend :

- Un document central d'environ 60 pages avec :
 - o Un rappel du contexte, des objectifs réglementaires, le diagnostic du territoire, le diagnostic de la gestion des déchets.
 - o Une partie relative à la consultation des acteurs du territoire et de la population.
 - o L'articulation avec les autres schémas, les objectifs chiffrés.
 - o Le programme d'actions synthétique avec le calendrier de déploiement et les moyens humains et financiers associés.
- Une annexe avec les fiches actions proprement dites.

L'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés est de 115 kg/habitant/an entre 2021 (année de référence du diagnostic) et 2028. Le programme comprend 7 axes stratégiques, déclinés en 33 fiches-actions.

3. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Pour l'élaboration de ce PLPDMA, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité recueillir la parole du plus grand nombre pour mener sa réflexion et orienter ses décisions. Elle souhaitait permettre à chacun d'être acteur de son territoire.

Cette concertation publique s'est ainsi déroulée en plusieurs étapes entre juin 2022 et novembre 2023 et a permis d'alimenter les réflexions et les orientations de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi de la démarche, composée d'élus et de structures locales et institutionnelles.

Les étapes de la concertation ont été les suivantes :

- Enquête auprès du service de prévention et gestion des déchets de juin à septembre 2022
- Enquête du Conseil de Développement « Comment faire de l'habitant un acteur de la transition écologique ? » de septembre à novembre 2022.
- Avis sur la priorisation des actions du PLPDMA du 19 avril au 30 mai 2023

Les résultats de ces précédentes étapes sont disponibles sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation : <https://ditesnoustout.fr/dechetseteconomiecirculaire/>

La concertation publique réglementaire sur le projet final de PLPDMA, présentée dans ce document de synthèse, constitue ainsi la dernière étape de cette concertation.

4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Les modalités mises en place par Vienne Condrieu Agglomération pour cette concertation sont les suivantes :

- La concertation s'est déroulée du 11 octobre au 2 novembre 2023
- Un dossier de concertation a été mis à disposition du public :
 - o sur internet, sur la plateforme <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>
 - o dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération

Ces informations ont été relayées au moyen de divers supports tel qu'un communiqué de presse, une actualité sur le site internet de l'Agglo et les réseaux sociaux et via un mailing groupé à plus de 600 personnes intéressées pour suivre la concertation du PLPDMA.

- Les observations du public ont été recueillies par le biais des supports suivants :
 - o L'espace internet dédié (<https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>)
 - o Le registre papier mis à disposition du public dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération

5. LA PARTICIPATION

Quelques chiffres pour résumer la participation du public à cette dernière étape de concertation :

Nombre d'idées publiées sur la plateforme de concertation	7
Nombre de contributions (soutiens et commentaires) sur la plateforme de concertation	22
Nombre de contributions sur le registre papier	0

6. LES CONTRIBUTIONS

6.1. CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE PAPIER

Le registre papier est demeuré vierge.

6.2. CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION

7 idées et 22 commentaires et soutiens ont été transmis sur la plateforme dédiée à la concertation du projet.

Les 29 contributions ont été réparties comme suit :

Axes du PLPDMA	Nombre d'idées	Nombre de commentaires et soutiens
Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres	0	0
Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements	1	0
Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets	5	21
Réduire les apports de végétaux en déchèterie ou compostière	1	1
Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	0	0
Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation	0	0
Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les déchets ménagers	0	0
Total général	7	22

Remarque : c'est au contributeur de sélectionner la thématique qu'il estime associée à son idée. Le parti pris dans ce tableau est d'avoir associé les contributions à la thématique correspondant dans le plan d'action du PLPDMA même si le contributeur avait sélectionné une autre thématique.

6.3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les contributions sont classées selon l'axe et l'action du PLPDMA concernée :

AXE 3 – UTILISER DES LEVIERS FINANCIERS AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Action 13 – Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts.

- 2 idées proposées concernent la **tarification du service de gestion des déchets** :

Contributions	Soutiens / Commentaires
« La facturation devrait être liée à la taille du bac et nombre de présentation à la collecte de ce dernier. Ce fonctionnement serait plus équitable pour ceux qui font l'effort de produire moins de déchets et inciterait à la réduction des déchets. »	7 personnes ont soutenu cette idée
	1 personne a commenté pour indiquer qu'elle soutenait l'idée avec un système de facturation à la présentation du bac.
	1 personne a commenté pour indiquer qu'elle soutenait l'idée mais qu'elle émettait des réserves sur le côté sanitaire si les foyers conservent leur bac trop longtemps avec des déchets à l'intérieur pour éviter la présentation à la collecte.
	2 personnes ont commenté pour indiquer être contre cette idée qui, selon eux, entraînerait une augmentation des dépôts sauvages.

Son foyer fait de gros efforts pour trier et réduire ses déchets et jette un sac de 30 litres par mois mais leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères est énorme. Il trouve cela injuste.	4 personnes ont soutenu cette idée
	1 personne a commenté pour indiquer qu'elle soutenait cette idée et complète en précisant que les foyers en zones rurales sont défavorisés du fait d'une collecte sélective en point d'apport volontaire (PAV) qui complique le tri et du peu de solutions disponibles pour consommer moins emballés.

→ **Réponse apportée :** *Ces propositions ne feront pas l'objet d'une modification de contenu du PLPDMA du fait de l'étude de faisabilité déjà réalisée pour la mise en place d'une tarification incitative. Cette étude s'est déroulée de mars à septembre 2022. À l'issue de l'étude, le comité de pilotage et le bureau des 30 Maires se sont prononcés pour un maintien de la TEOM. En effet, l'étude a mis en avant que la TEOM incitative permettrait d'obtenir une réduction des déchets faible par rapport aux investissements financiers et humains nécessaires à sa mise en place. Il a donc été décidé de privilégier des actions résolument plus fortes, orientées sur la prévention ainsi que des adaptations du fonctionnement du service de gestion des déchets.*

- 3 idées proposées concernent la **mise en place d'une collecte en bacs jaunes sur l'ensemble des communes de l'Agglo** :

Contributions	Soutiens / Commentaires
Organiser une collecte des bacs jaunes en alternance avec les bacs gris d'ordures ménagères. Selon le contributeur, cela permettrait d'augmenter le geste de tri en évitant le besoin d'organiser un stockage puis un apport en voiture au PAV de la collecte sélective. En améliorant le tri, le contenu des bacs ordures ménagères seraient considérablement réduit et permettrait une collecte tous les 15 jours en alternance.	3 personnes ont soutenu cette idée
Des poubelles jaunes individuelles pour tri sélectif devraient être mise à disposition de chaque ménage dans toutes les communes de l'Agglo. Le contributeur ne trouve pas normal qu'en tant qu'habitant de Condrieu il ait un bac jaune mais que ses parents, habitants de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, doivent se rendre à des PAV	1 personne a soutenu cette idée
Chaque habitant devrait avoir une poubelle jaune. Pour ce contributeur, il n'est pas concevable de faire des kilomètres en voiture pour trier ses papiers. Pour les immeubles, il faut absolument des poubelles jaunes dans les locaux communs.	1 personne a soutenu cette idée

→ **Réponse apportée :** *Ces propositions ne feront pas l'objet d'une modification de contenu car cette idée est déjà prise en compte dans l'étape 3 de l'action 13 du PLPDMA : "Étudier la faisabilité de réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères pour les secteurs moins denses (commune rurales et secteurs d'habitat individuel) et étudier la dotation en bacs jaunes de tri pour l'ensemble du territoire".*

AXE 4 – RÉDUIRE LES APPORTS DE VÉGÉTAUX EN DÉCHÈTERIE ET À LA COMPOSTIÈRE

- 1 idée proposée concerne le broyage des végétaux :

Contributions	Soutiens / Commentaires
Mutualisation d'un broyeur de végétaux. Achat d'un broyeur de végétaux à usage collectif pour limiter les déchets verts en déchetterie.	1 soutien de cette idée

- **Réponse apportée** : Cette proposition ne fera pas l'objet d'une modification de contenu car plusieurs solutions de broyage des végétaux sont déjà proposées dans les fiches action suivantes :
- Action 16 - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux pour les particuliers à partir d'entreprises locales
 - Action 17 - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes
 - Action 19 - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles

AXE 2 – SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

Action 11 – Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels

- 1 idée proposée concerne les alternatives aux couches jetables :

Contributions	Soutiens / Commentaires
<p>Utiliser des couches compostables plutôt que des couches lavables Le contributeur indique que l'utilisation de couches lavables est compliquée et pas forcément accessible pour tous. Il existe des couches compostables qui sont une alternative peut-être plus intéressante à développer.</p>	0 soutien de cette idée

- **Réponse apportée** : Cette proposition fera l'objet d'une modification de contenu pour la fiche action 11 du PLPDMA en intégrant la sous-action suivante : « Étudier la faisabilité d'une filière de collecte et traitement de couches compostables pour les crèches de l'Agglo et professionnels de la petite enfance ».

Le détail des contributions et des commentaires est consultable auprès des services de Vienne Condrieu Agglomération, en contactant l'adresse suivante : concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr

7. CONCLUSION

Les objectifs de la concertation sont atteints :

- L'information sur le projet de PLPDMA a été diffusée au public
- Le public a pu exprimer ses attentes, questionnements et points de vue (29 contributions)
- Vienne Condrieu Agglomération peut s'appuyer sur le bilan de cette concertation pour intégrer d'éventuelles modifications au projet final de PLPDMA qui sera validé en Conseil communautaire du 14 novembre 2023.

LES ANNEXES

DOSSIER DE CONCERTATION

L'ensemble des documents mis à disposition du public est disponible sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation <https://ditesnoustout.fr/dechetseteconomiecirculaire/>